



La jetonisation dans les marchés des capitaux du Canada : explorer l'innovation, l'infrastructure et la réglementation

9 avril 2026

Remarque importante

Nous vous recommandons fortement de prendre connaissance du présent programme annoté et des documents qui y sont liés avant l'atelier, et de réfléchir aux questions qui y figurent. Ce programme vous est fourni uniquement pour faciliter les échanges. Il ne représente pas le point de vue ni les décisions des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**), n'annonce pas d'orientations ou d'activités réglementaires futures et n'a pas vocation à servir de directive ou d'énoncé de politique.

La rencontre se déroulera sous forme d'atelier interactif plutôt que comme une table ronde classique marquée d'allocutions préparées. Les documents et les questions de réflexion prévus pour chaque thème visent à lancer la discussion afin de faire ressortir les expériences concrètes, les points de désaccord et les volets réglementaires qu'il pourrait être utile d'éclaircir ou d'étoffer. Ils n'ont pas pour but de restreindre les échanges, et nous vous encourageons à nous faire part d'autres enjeux et perspectives. Nous vous invitons donc :

- à amener des exemples concrets de travaux qu'a réalisés votre organisation (comme des projets pilotes, des démonstrations de faisabilité ou un plan de mise en œuvre);
- à vous concentrer sur les aspects pratiques (ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi), notamment les considérations sur les plans opérationnel, juridique, de la gouvernance et des risques;
- à rebondir sur les points apportés par les autres participants de sorte que diverses perspectives puissent être entendues.

9 h-9 h 45 Mot d'ouverture : tour d'horizon de la jetonisation

Animation : Ryan Clements, Director of Advanced Research and Knowledge Management, Alberta Securities Commission

9 h 45-10 h 45 Virage numérique : la jetonisation d'actifs réels ou autres

Animation : Denise Weeres, Director of Corporate Finance, Alberta Securities Commission

Les actifs alternatifs, notamment le capital-investissement, le crédit privé et les actifs réels privés (comme les infrastructures et les ressources naturelles) constituent un important segment des



portefeuilles de placement canadiens dont la popularité va croissant. Ces marchés se distinguent par leur complexité structurelle, par les restrictions à la négociation sur le marché secondaire, par leur fonctionnement manuel fragmenté et par l'accès limité des investisseurs individuels.

La jetonisation est vue comme une solution stratégique à certains des défis structurels que posent les marchés privés et les marchés dispensés. Par la numérisation de leurs participations dans des fonds privés, des sociétés à capital fermé, des flux de redevances ou des actifs physiques au moyen de la technologie des registres distribués (**TRD**), les intéressés souhaitent accroître l'efficacité des transferts et de la tenue de dossiers, permettre la détention de fractions de titres et favoriser une meilleure organisation des activités sur le marché secondaire entre les participants qualifiés. Sur les marchés privés, le fait que les acteurs n'ont pas à fournir d'information continue et qu'ils se prévalent de dispenses de prospectus a souvent pour effet de limiter les reventes, les transferts secondaires ne s'effectuant habituellement qu'entre investisseurs qualifiés. La jetonisation se voudrait donc un moyen de gérer ces contraintes plus efficacement en intégrant les restrictions aux transferts et les vérifications de l'admissibilité directement dans un contrat intelligent, de sorte que les transferts sur le marché secondaire ne se produisent que conformément aux exigences applicables. La programmabilité des contrats intelligents fait par ailleurs l'objet de tests afin de déterminer si elle peut appuyer les processus relatifs à la conformité, comme l'intégration des clients, l'approbation des transferts ainsi que certains aspects de la connaissance du client et de l'évaluation de la convenance, tout en améliorant la fiabilité du registre des porteurs de titres, les communications avec les investisseurs de même que les mécanismes de garde et de contrôle dans un environnement à prédominance numérique. La jetonisation n'éliminera peut-être pas l'intermédiation, mais elle pourrait conduire à une redistribution de fonctions familières entre de nouvelles plateformes et de nouveaux fournisseurs de services qui réduirait les frictions d'ordre administratif, intensifierait la concurrence et favoriserait les modèles de service novateurs.

On considère en outre que la jetonisation confère aux émetteurs un accès plus rapide et plus facile à des structures de financement alternatives, comme les redevances minières, les revenus tirés de l'exploitation de ressources et les véhicules liés au développement de ressources, qui peuvent servir de complément aux opérations classiques sur les marchés privés. Dans ce contexte, le secteur canadien des ressources naturelles est particulièrement important. Compte tenu de l'intérêt croissant pour les minéraux critiques et de l'incidence de la situation géopolitique sur l'or, l'argent, le pétrole et le gaz, la formation de capital dans ces secteurs demeure un enjeu pour le développement économique au pays.

À l'échelle mondiale, les premiers projets pilotes ont démontré que la jetonisation d'actifs privés dans des contextes institutionnels était viable du point de vue opérationnel. Par exemple, en 2024, [Citi a collaboré avec Wellington Management et WisdomTree](#) pour étudier la faisabilité de la jetonisation d'une participation dans un fonds de capital-investissement prévoyant des contrôles de l'admissibilité et des restrictions aux transferts intégrés à des contrats intelligents de même que des liens vers des structures de sûretés jetonisées.

Bien que cette séance prenne les actifs alternatifs et les autres instruments du marché privé comme point de départ, bon nombre des avantages associés à la jetonisation de titres du marché privé (par exemple, un registre des propriétés conjointes, un mécanisme programmable pour les transferts)

pourraient également s'appliquer aux titres des marchés publics. La jetonisation soulève donc des questions à savoir s'il serait possible de simplifier ou de restructurer certaines fonctions actuellement assurées par les agents des transferts et les fournisseurs de services de communication et autres aux actionnaires (par exemple, les versements de dividendes ou de coupons, les votes par procuration et les processus entourant les offres d'achat).

Nous y examinerons les projets pilotes et les déploiements actuels de même que les orientations réglementaires mises en œuvre ou émergentes à l'étranger. Nous nous pencherons également sur les occasions prometteuses de rationalisation des processus manuels sur le marché dispensé et les marchés publics que la jetonisation peut procurer, sur les transformations qu'elle entraîne dans les systèmes permettant le respect des obligations et sur les défis opérationnels ou liés à la gestion des risques qu'elle fait naître.

Exemples tirés des marchés :

Nous invitons les participants à prendre connaissance des initiatives suivantes (documents en anglais) :

- [Démonstration de faisabilité de la jetonisation de participations dans un fonds privé par Citi, Wellington et WisdomTree](#) (annoncée en février 2024)
- [Projet Revo du Groupe TMX](#) (achevé en 2024)
- [Conception par le Nasdaq d'un jeton expressément destiné aux événements de marché, aux votes par procuration et à la mobilisation des actionnaires](#)
- [Livre blanc de Broadbridge intitulé *Next-gen markets: The rise and reality of tokenization* \(2025\)](#)
- [Rapport de l'OICV intitulé *Tokenization of Financial Assets* \(2025\)](#)

Questions de réflexion :

1. Comment la jetonisation pourrait-elle contribuer à aplanir certaines des difficultés actuelles dans le marché dispensé? En entraîne-t-elle de nouvelles dans ce marché? Dans quelle mesure ces difficultés s'appliqueraient-elles aussi aux marchés publics?
2. Bon nombre des types de valeurs mobilières pour lesquels on envisage la jetonisation sont déjà offerts à la vente (par exemple, la propriété de fractions d'actifs). La jetonisation aurait-elle pour effet de réduire les coûts et d'éliminer des frictions? Par exemple, peut-elle contribuer à régler les problèmes liés aux opérations de faible valeur en repérant les centaines de titulaires de droits de redevance et en leur distribuant leurs paiements? Dans l'affirmative, de quelle façon?
3. Le manque de connaissances des entreprises et des investisseurs à l'égard de la TRD et des risques connexes refroidit-il leur intérêt pour les environnements jetonisés? Comment peut-on remédier à cette situation? Des plateformes jetonisées ont déjà été autorisées au Canada, mais elles n'ont connu qu'un succès limité. Que pourrait-on faire différemment?

4. La jetonisation favoriserait-elle un meilleur accès des investisseurs au marché dispensé? Aurait-elle pour effet de changer le type d'investisseurs qui apportent des capitaux (investisseurs étrangers, petits investisseurs, etc.) ou d'en attirer de nouveaux? Dans l'affirmative, de quelle façon? Dans quelle mesure la jetonisation pourrait-elle favoriser une participation économique accrue ou une plus grande autonomie des collectivités?
5. Pour faire face à l'enjeu de la productivité au Canada, le financement des petites et moyennes entreprises constitue une priorité. La jetonisation crée-t-elle de nouveaux modèles de financement alternatif?
6. La jetonisation peut-elle servir à mener à bien des stratégies à long terme, comme la gestion environnementale, la planification sur sept générations ou la diversification des économies régionales?
7. Les émetteurs et les porteurs vendeurs peuvent-ils se fier aux contrats intelligents pour garantir la conformité aux obligations réglementaires comme le placement auprès de certaines catégories de personnes physiques ou les restrictions à la revente? Quelles sont les bonnes pratiques à respecter pour vérifier que les contrats intelligents fonctionnent comme prévu et les auditer? Comment peut-on gérer une non-conformité attribuable au code ou une conséquence imprévue?
8. Quels défis l'utilisation d'un registre distribué pour maintenir une liste de porteurs entraîne-t-elle? Et quels sont ceux de la jetonisation des assemblées d'actionnaires et de l'exercice des droits relatifs aux procurations? Des modifications au droit des sociétés s'imposent-elles pour faciliter la jetonisation par les sociétés émettrices?

10 h 45-11 h Pause

11 h-12 h Jetonisation et fonds d'investissement

Animation : Chris Bent, Senior Legal Counsel, Investment Management Division, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Dans les marchés des capitaux réglementés, les fonds d'investissement jetonisés figurent désormais parmi les usages de la TRD qui sont les plus avancés et dont la croissance est la plus rapide. En convertissant des parts de fonds en jetons de la chaîne de blocs, les gestionnaires et les administrateurs de fonds ouvrent la porte à d'éventuelles améliorations des fonctions de souscription, de rachat, de transfert et de tenue de dossiers. À l'international, des sociétés comme BlackRock et Franklin Templeton ont lancé des produits sur fonds jetonisés à l'intention d'investisseurs institutionnels, pour un actif total de plus de 1 G\$ US.

Les fonds du marché monétaire et les fonds à revenu fixe de courte durée sont au cœur des activités de trésorerie institutionnelles, et leur jetonisation est vue comme un prélude de la jetonisation des marchés en général, particulièrement comme substitut de la trésorerie dans les processus de constitution de sûretés et de règlement. Les principaux carrefours financiers, comme les États-Unis,



le Luxembourg, Singapour et Hong Kong, s'intéressent tous aux fonds jetonisés, certains mettant en place des projets pilotes de réglementation tandis que d'autres publient des indications officielles.

Les gestionnaires d'actifs, administrateurs de fonds, dépositaires et placeurs canadiens s'interrogent peut-être sur la viabilité des structures de fonds jetonisées. Comment la jetonisation influera-t-elle sur les fonctions propres aux modèles d'exploitation actuels des gestionnaires d'actifs et des administrateurs de fonds (notamment les transferts, la garde, les placements et la tenue de dossiers)?

Dans cette séance, nous aborderons certaines questions d'ordre réglementaire, juridique et opérationnel et discuterons de l'éventuelle nécessité de réviser les cadres existants. Il sera question de l'application des structures de fonds jetonisées à l'international, des orientations réglementaires actuelles ou proposées dans d'autres territoires, des forces et des lacunes des fonds d'investissement canadiens pour ce qui est des règles, des responsabilités des inscrits et des obligations de garde, et des caractéristiques que devrait intégrer l'encadrement canadien des fonds jetonisés pour garantir la protection des investisseurs et la fiabilité opérationnelle.

Exemples tirés des marchés :

Nous invitons les participants à prendre connaissance de l'information publique traitant des structures de fonds jetonisées, dont les documents suivants (en anglais) :

- [OnChain U.S. Government Money Fund de Franklin Templeton \(FOBXX, lancé en 2021\)](#)
- [USD Institutional Digital Liquidity Fund de BlackRock \(BUIDL, lancé en mars 2024 via Securitize\)](#)

Nous invitons les intervenants qui ont évalué de telles structures à nous faire part de leurs commentaires, notamment en ce qui concerne les questions opérationnelles et réglementaires qui se sont posées concrètement.

Questions de réflexion :

1. Lorsque les opérations sont enregistrées sur la chaîne de blocs, qu'est-ce qui devrait constituer le « registre faisant autorité » à l'égard de la propriété d'une part d'un fonds, et quelles obligations en matière d'audit, de rapprochement des comptes et de correction des erreurs devraient s'appliquer à l'administrateur de fonds ou à l'agent des transferts qui exercent dans cet environnement?
2. Les parts de fonds jetonisés entraînent-elles des problèmes de garde différents de ceux des autres titres jetonisés, en particulier à la lumière des obligations de garde des actifs des clients actuellement imposées aux courtiers?
3. Si les parts de fonds jetonisés permettent d'accélérer les opérations de souscription, de transfert ou de rachat ou d'en effectuer en continu (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), quels sont les nouveaux défis en matière de liquidité, de valorisation et de contrôles opérationnels qui pourraient se poser et quelles sont les stratégies d'atténuation (heures

limites, plafonnements, coussins, ajustement de la valeur liquidative, mécanismes de mise en pause, contrôles de la gouvernance) qui devraient être mises en place et clairement communiquées aux investisseurs?

4. Les structures de fonds jetonisées modifient-elles significativement le rôle de certains intermédiaires?
5. Quel acteur de l'écosystème des fonds jetonisés (gestionnaire, administrateur, dépositaire, exploitant de plateforme) devrait être le principal responsable, du point de vue réglementaire, de l'intégrité des enregistrements en chaîne et de la sécurité des actifs des investisseurs?

12 h-13 h Dîner

13 h-14 h Jetonisation des obligations et autres titres de créance : quel avenir pour les titres à revenu fixe?

Animation : Amanda Ramkissoon, Senior Regulatory Advisor, Legal, Office of Economic Growth and Innovation, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

[NTD: Bank of Canada 10 min presentation (likely virtual)] La jetonisation des titres de créance constitue l'une des applications les plus attrayantes de la TRD dans les marchés des capitaux. Dans le paysage nouveau qu'est celui de la jetonisation, les instruments à revenu fixe sont en tête des activités d'émission : on estime qu'au cours des dix dernières années, les émissions d'obligations jetonisées se sont établies à environ 10 G\$ US, et ce chiffre devrait continuer à augmenter¹.

Si l'infrastructure du marché des instruments à revenu fixe se développe et se raffine du point de vue opérationnel depuis des décennies, il reste qu'il s'agit d'un processus complexe et manuel soumis à diverses frictions structurelles qui continuent d'en limiter l'efficacité. Pensons par exemple à la dépendance à de multiples intermédiaires pour ce qui touche l'exécution, le règlement et la garde, qui entraîne plusieurs points de risque, ajoute de la complexité opérationnelle et occasionne des coûts transactionnels importants. L'infrastructure du marché demeure par ailleurs complexe du fait que le règlement des opérations obligataires et le règlement au comptant relèvent de processus distincts. La TRD promet plusieurs gains d'efficacité tout au long du cycle de vie des obligations, dont l'accélération des cycles de règlement (T+0), la réduction des coûts de rapprochement, l'amélioration de la transparence à l'égard de la propriété ainsi que l'automatisation de processus clés, dont la réalisation des événements de marché et les versements de coupons grâce à la logique programmable.

¹ McKinsey & Company, *From ripples to waves: The transformational power of tokenizing assets*, juin 2024.

Projet Samara : un test en situation réelle au Canada

Partout dans le monde, des projets de jetonisation d'obligations ont dépassé le stade de la démonstration de faisabilité et servent désormais de références pour l'étude des répercussions concrètes, éventuelles et réglementaires du déploiement de cette pratique à l'échelle des marchés des capitaux mondiaux. Au Canada, le projet Samara vient servir d'exemple local de ce phénomène international. Dans le cadre d'un projet de recherche expérimentale, un consortium regroupant la Banque du Canada, RBC Marchés des Capitaux, RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Groupe Financier Banque TD et Exportation et développement Canada (EDC) a évalué l'utilisation de la TRD dans les opérations de bout en bout le long du cycle de vie des obligations, y compris les émissions par EDC, les appels d'offres, les versements de coupons, les rachats, les négociations sur le marché secondaire, ainsi que le règlement des opérations « atomiques » à l'aide de représentations numériques des opérations de gros en dollars canadiens créées et gérées par la Banque du Canada.

Dans cette séance, nous ferons une étude de cas du projet Samara, en plus de nous pencher sur des exemples pertinents à l'international, afin d'examiner les exigences de l'infrastructure du marché en matière d'obligations jetonisées de même que les considérations juridiques, opérationnelles et de gouvernance. Nous explorerons également les possibles décalages entre la réglementation des valeurs mobilières et les principes fondamentaux de la TRD devant présider à l'adoption d'activités liées aux obligations jetonisées au Canada.

Exemples et rapports tirés du marché (en anglais) :

Projet Samara

- [Décision intitulée *In the Matter of RBC Dominion Securities Inc.* datée du 2 mars 2026](#)
- [Rapport de recherche sur le projet Samara \(2026\)](#)

Bourse numérique UBS/SIX

- [UBS 2022 launch of world's first native digital bond with dual listing and trading on SIX Digital Exchange and SIX Swiss Exchange](#)
- [Rapport de l'OICV : *Tokenization of Financial Assets* \(2025\), étude de cas à la page 21](#)

Banque des règlements internationaux

- [BIS Bulletin No 107 – *Tokenization of government bonds: assessment and roadmap* \(2025\)](#)

Questions de réflexion :

1. Les obligations jetonisées nécessitent-elles des réseaux conçus expressément pour elles et assortis de permissions pour satisfaire aux obligations en matière d'exploitation, de gouvernance et d'atténuation des risques? L'interopérabilité avec la chaîne de blocs publique est-elle actuellement réalisable? Quels avantages offrirait-elle?

2. La conception de cadres de gouvernance est essentielle à l'utilisation commerciale du règlement des obligations jetonisées et à son déploiement. Quels cadres est-il possible de mettre en place et qui devrait ultimement contrôler le registre (un consortium de banques, un exploitant central d'infrastructure de marché, une bourse, une infrastructure de la chaîne de blocs publique)? Quels sont les risques liés à la concentration du règlement des obligations jetonisées auprès d'un seul exploitant de la TRD, et comment devraient-ils être gérés et communiqués?
3. La jetonisation des obligations réduit-elle l'intermédiation de façon significative? Dans les projets pilotes actuels, quels sont les intermédiaires classiques qui se voient éliminés et lesquels continuent simplement d'assumer les mêmes fonctions mais au sein d'une architecture technique différente? Quels sont les principaux points de décalage entre la réglementation en valeurs mobilières existante et les principes de la TRD?
4. Les exigences relatives aux tiers dépositaires à l'égard des actifs des investisseurs sont-elles nuisibles pour les flux de travaux des obligations jetonisées? Les « lieux d'entreposage interne » présentent-ils des risques nouveaux ou différents?
5. Le risque opérationnel, le risque de gouvernance et le risque pour les investisseurs diffèrent-ils pour une émission d'obligations jetonisées, un versement de coupons ou un remboursement de capital selon que le volet paiement soit sous forme de dépôts jetonisés, de monnaie numérique d'une banque centrale, de titres de fonds du marché monétaire ou de jetons stables?
6. Si le règlement atomique nécessite un préfinancement et des engagements accrus en matière de liquidités, les marchés de titres à revenu fixe devraient-ils prioriser le caractère définitif des règlements ou l'efficacité du bilan? Des mécanismes de compensation pourraient-ils être mis en place pour réduire la demande de liquidités?
7. Le rapport de recherche sur le projet Samara fait mention de plusieurs facteurs qui limitent l'adoption généralisée de systèmes avec TRD pour l'infrastructure des marchés des capitaux; à court terme, les modèles hybrides combinant TRD et surveillance centralisée semblent les plus prometteurs. Comment cette structure pourrait-elle s'appliquer aux obligations jetonisées?

14 h-14 h 15 Pause

14 h 15-15 h 30 Architecture des marchés : négociation, compensation et règlement des actifs jetonisés

Animation : Mohamed Zohiri, Legal Counsel & FinTech Adviser, Alberta Securities Commission

Au Canada, toute opération sur titres est tributaire d'infrastructures de marché comme les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires, les gardiens de valeurs et les systèmes de paiement. Cet écosystème d'intervenants a été conçu pour la passation d'écritures



et le traitement par lots classiques. La jetonisation n'a pas seulement d'incidence sur les instruments négociés : elle modifie également l'infrastructure existante pour la négociation, la compensation, le règlement et la garde.

La façon dont le règlement s'opère lorsqu'à la fois les titres et la trésorerie, ou les équivalents de trésorerie, peuvent être jetonisés constitue un enjeu important. Grâce à la jetonisation, la livraison contre paiement (LCP) atomique devient possible, le mouvement des jetons de titres et des actifs de règlement s'effectuant simultanément dans les registres distribués. Divers projets pilotes sont en cours pour évaluer cette fonction, qui pourrait offrir, entre autres avantages, celui d'accélérer le règlement et de diminuer les opérations de rapprochement, mais qui soulève également des préoccupations quant au caractère définitif du règlement, à la compensation et aux rôles actuels dans le système.

Il est essentiel de faire le bon choix d'actif de règlement et de sûreté. À l'heure actuelle, les règlements se font au moyen de la monnaie de banque centrale et de dépôts auprès de banques commerciales, mais sur les marchés jetonisés, ils peuvent s'effectuer avec des dépôts jetonisés, des jetons stables, des titres gouvernementaux et des monnaies numériques de banque centrale, autant de moyens aux profils de risque et juridiques différents. Les choix à cet égard ont une incidence directe sur le risque systémique, la protection des investisseurs et les limites réglementaires.

La jetonisation influence également sur la gestion de la compensation et des sûretés. Les contreparties centrales gèrent le risque en procédant à la compensation des opérations et en conservant des marges, mais des règlements plus fréquents ou atomiques pourraient venir changer leur rôle. Les règles en matière de marges pourraient requérir des ajustements, et de nouveaux outils de gestion du risque de défaillance et de liquidité pourraient s'avérer nécessaires.

Les ACVM se concentrent sur la négociation, la compensation et le règlement jetonisés en raison de leurs implications pour la structure des marchés et le risque systémique. Cette séance portera donc sur les questions pratiques entourant l'intégration de ces processus à l'infrastructure existante, les actifs de règlement et les sûretés, l'adéquation des lois actuelles et l'éventuelle nécessité de fournir de nouvelles directives ou de légiférer.

Exemples et rapports tirés du marché (en anglais) :

- [Project Helvetia: A multi-phase investigation on the settlement of tokenised assets in central bank money du BIS Innovation Hub \(2022\)](#)
- [Project Agora: exploring tokenisation of cross-border payments du BIS Innovation Hub \(2025\)](#)
- [Rapport de recherche sur le projet Samara \(2026\), annexe II](#)
- [No-Action Letter Related to DTC's Development of Securities Tokenization Services de la Securities and Exchange Commission \(2025\)](#)
- Rapport de l'OICV intitulé [Tokenization of Financial Assets \(2025\)](#), pages 26-39 et 57-58

Nous souhaitons obtenir vos commentaires sur les sujets suivants :

- Votre évaluation de la façon dont la jetonisation pourrait modifier le cycle actuel de traitement des opérations de votre organisation, notamment en ce qui concerne les procédures, les contrôles et les relais.
- Les projets pilotes dont vous avez pris connaissance ou auxquels vous avez participé et ce que vous en avez retenu, particulièrement en ce qui a trait au règlement jetonisé, aux sûretés jetonisées (y compris les flux de travaux liés aux sûretés des opérations de type mise en pension) et aux LCP atomiques (notamment les simulations).

Questions de réflexion :

1. S'agissant d'opérations sur titres jetonisés entre des institutions canadiennes dont le règlement s'effectue atomiquement sur un registre distribué, à quel moment les considèreriez-vous comme définitives du point de vue juridique, comptable et de la gestion des risques? Sur quelle loi, quelle règle ou quel cadre contractuel fonderiez-vous cette conclusion?
2. Selon vous, quels rôles le règlement jetonisé quasi instantané pourrait-il transformer, en particulier lorsqu'il y a recours à la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), à des contreparties centrales, à des systèmes de règlement brut en temps réel, à des gardiens de valeurs et à des fonctions de trésorerie?
3. Sur des marchés au comptant jetonisés, les contreparties centrales sont-elles encore nécessaires pour les titres négociés au comptant, ou le règlement quasi instantané changera-t-il fondamentalement leur rôle (p. ex. en matière de compensation, de constitution de marges et de gestion des défaillances)?
4. Quels sont les actifs de règlement et les formes de sûretés jetonisées acceptables pour les règlements soumis à la réglementation canadienne à moyen terme (p. ex., dépôts bancaires jetonisés, jetons stables, monnaie numérique de banque centrale, fonds du marché monétaire ou titres gouvernementaux jetonisés ou encore jetons de fonds utilisés dans des flux de travaux lié à la trésorerie ou aux mises en pension), et quelles conditions devraient régir leur utilisation (admissibilité en tant que sûretés, mécanismes d'appels de marges et de sûretés, réutilisation de sûretés et tout enjeu réglementaire autre que ceux liés aux fonds d'investissement)?
5. Comment la gestion de la liquidité intrajournalière de votre institution s'ajusterait-elle si la plupart des règlements délaissaient le traitement par lots en T+1 pour devenir fréquents ou quasi instantanés grâce à la jetonisation?
6. Vous attendez-vous à une divergence dans le profil de risque ou l'évaluation d'un titre (et de ses dérivés) qui peut être négocié ou réglé à la fois sur les marchés traditionnels et les marchés jetonisés? Dans l'affirmative, de quels outils de gestion ou contrôles devriez-vous vous doter?

7. Quels sont les enjeux en matière de garde, de contrôle et d'opposabilité juridique qui découlent de la détention de titres et de sûretés sous forme de jetons contrôlés par des clés et des contrats intelligents (notamment pour ce qui touche la protection et la séparation des actifs de clients, la tenue de dossiers et la correction d'erreurs), en particulier lors d'opérations transfrontalières sur des plateformes utilisant la TRD ou pour des actifs de règlement étrangers? Et comment l'opposabilité, la priorité et l'application des sûretés devraient-elles être traitées en vertu du droit canadien?

15 h 30-16 h Points à retenir et prochaines étapes

Animation : Ryan Clements

Réception de réseautage et souper

Les participants présents sur place sont cordialement invités à prendre part à une réception informelle de réseautage suivie d'un souper, à l'issue des séances de la journée.

- **Lieu :** Fonda Fora
- **Adresse :** 630, 4e Avenue SW, Calgary (Alberta)
- **Heure :** de 18 h à 21 h (HNR)

Cette réception offrira une occasion de poursuivre les échanges et de favoriser des discussions informelles entre les participants.